

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Annex III

Public

Acceptance Designation as Counsel for the Initial Apperance



DÉCLARATION D'ACCEPTATION DE DÉSIGNATION

Je soussigné(e) Jean Pierre MADOUKOU déclare accepter la désignation de Said MAHAMAT pour le représenter en tant que conseil devant la Cour pénale internationale, conformément à la règle 21.2 du Règlement de procédure et de preuve et à l'article 11 du Code de conduite professionnelle des conseils.

Fait le 26-01-2021 à Bangui (RCA)

Signature